ADEC
Société à responsabilité limitée
au capital de 7.623 euros
Siège social : 12 Boulevard de Chinon
37300 JOUE LES TOURS
419.008.727 RCS TOURS

OB 862
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURS
12 JUIN 2007
GREFFE

2007-03311

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 MAI 2007

L'an deux mille sept, et le trente mai à quinze heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

– Mademoiselle Chloé CHATEAU, propriétaire de deux cent cinquante parts
ci 250 parts

– Monsieur Edouard CHATEAU, propriétaire de deux cent cinquante parts
ci 250 parts

Total des parts présentes: 500 parts en pleine propriété sur les 500 parts composant le capital social.

Madame Catherine CHATEAU préside la séance en qualité de gérante non associée.

La Présidente constate que les associés présents possèdent 500 parts sociales, soit des parts sociales, et que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions proposées.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la Gérante, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis, la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Nomination d'un nouveau Gérant,
- Pouvoirs en vue des formalités.

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.
Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés prenant acte en raison de la démission de Madame Catherine CHATEAU, de ses fonctions de gérante, décide de nommer en qualité de nouveau Gérant, à compter du 1er juin 2007 :

Monsieur Christian CHATEAU, demeurant 48 rue de la Tour d'Auvergne à 37000 TOURS, pour une durée illimitée

Monsieur Christian CHATEAU, Gérant exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance, et par tous les associés présents.

La Gérance

Les associés